



Du RIFI au CE !

Le + syndical

INFOS+ Juin 2013

Dallas, ton univers impitoyable:

Depuis le 12 juin, sur le sujet de la gestion du CE, cela semble être le retour de DALLAS, comme à la télé :

1. Le flash N°1834 du 12 juin 2013 nous fait le Compte Rendu du CE Extra du même jour :

Le 22 avril 2013, le CE a voté le recours à un cabinet d'expertise comptable pour expertiser les comptes 2011 – 2012.

Quelques extraits de la note de synthèse nous sont livrés : " Nous attirons votre attention sur le fait que nous avons pu, à ce stade, être amenés à identifier certaines irrégularités et anomalies dans les opérations auditées ". " Nous attirons votre attention sur un risque potentiel de fraude au cours de la période auditée..."

La prochaine étape consiste à approfondir l'audit sur différents dossiers (camions du CE, cartes cadeaux, arbre de Noel, contrats avec les agences de voyage...). Le rapport final devrait être rendu avant les congés d'été.

2. Un premier tract syndical, plus précis, distribué le 13 juin, nous communique les informations suivantes :

Un rapport définitif sera établi par l'expert le 30 juin 2013. " durant l'audit des comptes sur la période d'octobre 2010 à Octobre 2012, des anomalies et irrégularités pouvant résulter d'une FRAUDE ont été relevées : " ... plusieurs chèques ont été libellés à l'ordre d'une seule et même personne membre élu du bureau du CE ... un chèque a été émis sans justificatif, une perte de 3587 Euros de cartes cadeaux... un surplus de 4160 Euros... utilisation abusive du véhicule... facture de transport de 21000 Euros..."

3. Un second tract diffusé le 14 juin, amène des interrogations :

Une plainte n'aurait pas été déposée en juillet 2011 pour déjà des pertes de cartes cadeaux !

Pourquoi un audit demandé seulement 7 mois après la prise de contrôle du CE par la nouvelle majorité ?

Pourquoi une effraction du CE survenue en semaine 20/2013 a été passée sous silence ?

Pourquoi ne pas passer la période auditée de 2 ans à 5 ans, comme la loi le permet ?

On nous parle d'un moratoire de 23145 Euros pour un transporteur, en date du 12 octobre 2012.

4. Un troisième tract diffusé le 24 juin, annonce des actions :

" Le syndicat ... saisit la justice et dépose plainte "

5. Un quatrième tract diffusé le 26 juin, annonce ceci :

" Si la fraude est avérée, alors ce sera à la justice de juger les faits..."

Position CFE-CGC :

Nous saluons la volonté d'instaurer la rigueur et la transparence dans la gestion du CE.

Néanmoins, la lecture des 5 documents évoqués ci-dessus nous inquiète plus qu'elle ne nous rassure et nous amène à des sentiments contrastés :

Un petit goût d'inachevé, beaucoup de points obscurs (la plainte pour disparition de cartes a-t-elle été déposée ? Quid de l'effraction en semaine 20 ? Quid du moratoire de 23145 Euros pour le transporteur ?), des soupçons de partialité (pourquoi un audit sur seulement 2 ans ?)...

Au nom des salariés, nous demandons donc aux organisations syndicales représentées au CE et au Président du CE, représentant la Direction, d'agir pour que toute la clarté soit faite sur la gestion du CE depuis l'origine de TMMF. Plusieurs actions pourraient être menées :

- **Etendre la période auditée autant que la loi le permet.**
- **Envisager une action en justice si des malversations sont constatées.**
- **Rendre compte aux salariés des suites données à l'effraction commise au CE, en semaine 20.**
- **Rendre compte aux salariés sur les actions menées suite aux disparitions répétées de cartes cadeaux.**
- **Rendre compte aux salariés du sort du moratoire de 23145 Euros pour le transporteur.**

Déblocage de l'intéressement placé sur le PEE :

Adoption de la loi le 20 juin : Entre le 1er juillet et le 31 décembre 2013, vous allez pouvoir débloquent jusqu'à 20 000 Euros de votre PEE, sans pénalités financières (charges sociales et fiscales). Cela concerne les sommes épargnées jusqu'à fin 2012 (hors PERCO). Ces sommes devront être affectées au financement de biens (garder les justificatifs dans le cas où l'administration fiscale les demanderait). Rappel : les sommes placées depuis plus de 5 ans peuvent être débloquentes à tout moment sans pénalités financières.

Détail du Bonus :

C'est "comme d'hab.", des disparités existent d'un secteur à l'autre : au welding, cela a été communiqué dès le vendredi 14 ; à l'assemblage, le mercredi 26 juin, cela n'est toujours pas fait. Voici, par catégorie, les valeurs brutes en Euros de la part variable.

Catégories	Part fixe 13ème mois	Part variable	Proche des attentes	Conforme	Supérieur aux attentes	Très supérieur aux attentes
Technicien Maint.	80 %	20 %	150	390	590	790
Administrateur	60 %	40 %	230	830	1070	1310
GL	60 %	40 %	250	850	1100	1350
GL cadre	0	Bonus 26.4 % en moyenne	300	900	1190	1440
Spécialiste	0	"	400	950	1300	1650
Assistant Manager	0	"	450	1000	1430	1860
Jeune Ingénieur	0	0	0	0	0	0

Deux façons de voir les choses : le verre à 3/4 vide en rappelant qu'on est loin d'un 13^{ème} mois et le verre au quart plein en disant que c'est un peu mieux que rien !

Benchmark CFE-CGC : TOYOTOMI et TOYOTA TSUSHO versent un 13^{ème} mois à leurs cadres. Notre commentaire : C'est tout à fait normal, ils sont dans la nébuleuse du premier constructeur automobile mondial TOYOTA ; EUX.

Les derniers chiffres du turnover:

Récemment, nous avons eu les derniers chiffres officiels sur le turnover 2012 : 64 cadres (expatriés compris) ont quitté TMMF alors que dans le même temps, 40 cadres nous rejoignaient. Soit un déficit de 24 cadres.

Voilà qui confirme la volonté clairement énoncée, il y a quelques mois, de vouloir baisser le nombre d'indirects. Comme c'est l'habitude à TMMF, les cadres paient un lourd tribut à la recherche de gains de productivité.

En conclusion, la charge totale de travail étant restée à minima identique, c'est environ 8% (à comparer avec 8.33 % de masse salariale pour le 13ème mois) de charge de travail en plus pour chacun des cadres. C'est plus encore, si on ne retient que le nombre de rameurs !

Négociations accord égalité Homme-Femme:

Le sujet ne semble pas passionner les foules puisque seules, 3 organisations syndicales ont remis leurs revendications pour cette négociation qui a débuté le 13 juin. (voir les nôtres sur le blog <http://www.cfe-cgc-tmmf.fr/>).

Durant la deuxième réunion, la DRH s'est contentée de lister quelques indicateurs qu'elle suit déjà. Malgré les demandes des organisations syndicales, elle n'a pas souhaité s'engager sur des objectifs chiffrés.

Etonnamment si prompt à communiquer par flash les avancées sociales ou supposées telles, aucune communication n'a été faite jusqu'alors sur ce sujet. Il faudra donc attendre le prochain Q&A !



Selon notre DRH, le plafond de verre n'existerait pas. Si on s'en tient aux chiffres que nous ont été communiqués pendant cette réunion, il n'y aurait qu'une femme Manager sur un total de 17 (moins de 6%, pour une population de femmes cadres de 19%). Pour les postes d'AGM et au dessus, c'est 0% de femmes.